

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

N°2018-BC-5S-DSPV-35

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 28 du mois de Juin à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

EXCUSES : MM. Jean-Claude PIOCHE – Solaire COCO (Procuration à Jocelyn CUIRASSIER)

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET: SUBVENTION A L'ASSOCIATION KAHMA

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) ;

Vu la délibération n°2018-CC-2018-2S-DBR-07 du 9 février 2018 relative à l'examen et au vote du budget primitif 2018 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;

Considérant l'intérêt social et solidaire que représente ce projet ;

Considérant l'avis favorable de la Commission mixte Action sociale et Solidarités/ Politique de la Ville, équilibre de l'Habitat et Logement du 21 Juin 2018 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention de **4000,00 €** (Quatre mille euros) à l'association KAHMA pour le projet RIR'HAND PARTAGE 2018, spectacle humoristique pour et avec les personnes handicapées.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

ARTICLE 4 : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 28 Juin 2018

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

